



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.3.10

Numéro de la demande : 2016-0507
Demande : Catégorie B, sous-catégorie B.3.10 (ajout de mélanges en cuve)
Produit : Insecticide Exirel de DuPont
Numéro d'homologation : 30895
Matière active : Cyantraniliprole (CYT)
Numéro de document de l'ARLA : 2616865

Contexte

L'insecticide Exirel de DuPont (numéro d'homologation 30895; 100 g de cyantraniliprole/L) est homologué depuis août 2013 pour lutter contre divers insectes nuisibles sur une grande diversité de fruits, de noix, de légumes et sur le tabac.

But de la demande

La présente demande vise à ajouter de nouveaux mélanges en cuve à l'étiquette de l'insecticide Exirel de DuPont. Les nouveaux mélanges en cuve contiennent Xiameter® OFX-0309 Fluid (numéro d'homologation 23078; contient 80 % de polyéther de type siloxane et 20 % d'un mélange de surfactants) pour utilisation sur les fruits à noyau et le surfactant MSO pour utilisation sur les petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium*.

Évaluation des propriétés chimique, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Ces évaluations n'étaient pas requises.

Évaluation de la valeur

Des justifications, des essais et l'historique des utilisations aux États-Unis ont été présentés à l'appui des mélanges en cuve composés de l'insecticide Exirel de DuPont et de Xiameter® OFX-0309 Fluid pour utilisation sur les fruits à noyau contre le puceron vert du pêcher, le puceron du prunier, la trypète des cerises, la trypète occidentale des cerises, la drosophile à ailes tachetées, le puceron du bleuet et la cécidomyie du bleuet et du surfactant MSO pour utilisation sur les petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium* contre le puceron du bleuet, de la cécidomyie du bleuet, mouche du bleuet et la drosophile à ailes tachetées. L'insecticide Exirel de DuPont (appliqué aux doses indiquées sur l'étiquette) peut être mélangé au produit Xiameter® OFX-0309 Fluid à raison de 0,03 % en volume sur les fruits à noyau contre le puceron vert du pêcher, le puceron du prunier, la trypète des cerises, la trypète occidentale des cerises et la drosophile à ailes tachetées, ainsi qu'au surfactant MSO à raison de 0,5 à 1,0 % en volume contre la cécidomyie du bleuet, le puceron du bleuet, la drosophile à ailes tachetées et la mouche de

l'airelle sur les petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium*.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé les renseignements suffisants pour modifier l'homologation de l'insecticide Exirel de DuPont afin d'ajouter de nouveaux mélanges en cuve avec Xiameter® OFX-0309 Fluid et le surfactant MSO aux doses mentionnées sur l'étiquette.

Références

N° de l'ARLA	Titre
2070895	2011, Biological Assessment Dossier for Cyantraniliprole 100 g/L SE Canada, 2011, DACO: 10.2.3.1, 12.7, Document M
2070897	2011, Biological Assessment Dossier for Cyantraniliprole 100 g/L SE Canada, 2011, DACO: 10.2.3.1, 12.7, Document M
2317634	2013, Biological Assessment Dossier for Dupont Exirel Insecticide on Spotted Wing Drosophila (SWD) - Canada, 2012, DACO: 10.1, 10.2, 10.2.1, 10.2.2, 10.2.3, 10.2.3.1, 10.2.3.3, 10.3.3
2603445	2016, Addition of surfactants to the stone fruit and bushberries crop group section on the DuPont™Exirel™ Insecticide Product label, DACO: 10.1
2625811	2016, Grower benefits for the addition of surfactants to the stone fruit and bushberries crop group section of DuPont™ Exirel™ Insecticide – Canada 2016, DACO: 10.1

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.